

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2023

Convocation du 24 janvier 2023 - Secrétaire de séance : PITEL Frédéric

Procès-Verbal

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Walter BARTH, Quentin GROS
M. PITEL Frédéric et Mme Cléa CASAGRANDE,
Absent : M. Tony CARGNELUTTI

Approbation de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022

Délibérations :

- Approbation convention : effacement rural : Au Cernois,
- Approbation convention : renforcement par création du poste Au Cernois,
- Projet de construction de logements lieu-dit Les Mouilles : attribution de mission de mandataire au Sidec du Jura
- Regroupement scolaire unique intercommunal,
- Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2023,
- Travaux bâtiment Boulème : considération des nuisances.

Informations diverses & questions diverses :

- Déneigement,
- CCAS : galettes des rois

Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2022 : vote à l'unanimité des présents.

Délibérations :

- **Approbation convention : effacement rural : Au Cernois,**

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEK) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité et téléphonique implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération : **Effacement rural : Au Cernois**

Le Conseil Municipal : à 6 voix POUR

- Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.
- Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEK en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	161 120,66 Plafonné à 70 000,00 HT	TVA Récupérable : 24 707,66	53 690,00	82 723,00	66 180,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	22 730,65 Plafonné à 16 800,00	-	3 360,00	15 884,93	12 710,00
Montant total	183 851,31	-	57 050,00	98 607,93	78 890,00

- Approbation convention : renforcement par création du poste Au Cernois,

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEK) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité et téléphonique implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération : **Renforcement par création du poste Au Cernois**

Le Conseil Municipal : à 6 voix POUR

- Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.
- Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEK en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	207 507.18	Facé : 140 548.96 TVA Récupérable : 31 820.98	35 137.24	-	-
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	15 833.27	-	2 681.05	10 724.21	8 580.00
Montant total	223 340.45	-	37 818.29	10 724.21	8 580.00

- Projet de construction de logements lieu-dit Les Mouilles : attribution de mission de mandataire au Sidek du Jura : décision reportée

Réunion de présentation du Sidek : mardi 07 février 14H30.

Des contacts ont été entrepris avec les services bancaires pour définir les conditions d'emprunt.

- Regroupement scolaire unique intercommunal, décision reportée

Réunion inter-conseils municipaux à la salle polyvalente des Bouchoux mardi 07 février 20H00

- Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2023,

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité à 6 voix POUR

- Décide d'ouvrir les crédits sur le chapitre suivant :

Chapitre 21 : $300\,328.81 \times 25\% = 75\,082.20 \text{ €}$

- Autorise M. le maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2023.

- **Travaux bâtiment Boulème : considération des nuisances, décision reportée**

Travaux d'isolation des sols du RDC achevés. Installation des poêles en cours. De nombreuses nuisances ont été constatées (bruit, poussière...).

Informations diverses & questions diverses :

- Déneigement : pour information : le tronçon Bellecombe / La Simard : convention signée entre le Gaec de la Croix Patie et la commune de Septmoncel les Molunes.
- CCAS : samedi 14 janvier, 25 personnes ont répondu présents à l'invitation du CCAS, les galettes des rois et la convivialité étaient au rendez-vous.
- Un archivage dans le grenier de la mairie sera étudié.
- Regroupement des casernes des pompiers : Bilan 2022 :
Le regroupement administratif entre les centres de secours des Moussières et Les Couloirs est officiel depuis le 01/08/2022.
Bilan opérationnel pour les 2 centres est de 91 interventions.
39 interventions n'auraient pas pu être réalisées sans la double PO (planning opérationnel).
CIS Les Couloirs : 7 sapeurs-pompiers (manque d'effectif).
Poste avancé Les Moussières : 13 sapeurs-pompiers.
La double PO est efficace mais elle ne peut pas être une solution pérenne sur du long terme. Projet de fusion à étudier ?
Prochaine réunion vendredi 17 février à 17H00.
- Bellecombe Infos : 1^{ère} réédition janvier 2023 : une édition retraçant en toute transparence les travaux effectués entre 2020 et 2022.

- Samedi 13 mai 2023 : 2^{ème} édition de course cycliste organisé par le Vél'haut jura Saint-Claude traversant les communes de Bellecombe, Les Moussières.

Fin de séance 16h00

M. PITEL Frédéric, secrétaire

M. Stéphane GROS, maire



LISTE DES DELIBERATIONS

- Approbation convention : effacement rural : Au Cernois,

VOTE : 6 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Approbation convention : renforcement par création du poste Au Cernois,

VOTE : 6 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Projet de construction de logements lieu-dit Les Mouilles : attribution de mission de mandataire au Sidec du Jura

DECISION REPORTEE

- Regroupement scolaire unique intercommunal,

DECISION REPORTEE

- Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2023,

VOTE : 6 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Travaux bâtiment Boulème : considération des nuisances.

DECISION REPORTEE

M. Stéphane GROS, maire

Affichée le 02/02/2023

Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 27 février 2023